

14ème législature

Question N° : 50818	De Mme Arlette Grosskost (Union pour un Mouvement Populaire - Haut-Rhin)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Premier ministre
Rubrique > santé	Tête d'analyse > diabète	Analyse > lutte et prévention.
Question publiée au JO le : 25/02/2014 Réponse publiée au JO le : 01/04/2014 page : 2942 Date de changement d'attribution : 18/03/2014		

Texte de la question

Mme Arlette Grosskost appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le diabète qui est la première maladie chronique en France. Pourtant, la population reste peu informée sur la réalité de la maladie et les conséquences qu'elle induit. Première cause de cécité avant 65 ans, 2e cause de maladie cardiovasculaire, première cause d'amputation hors accident, le diabète concerne en effet 3 millions de personnes traitées en France, ce qui entraîne des dépenses à hauteur de 18 milliards d'euros chaque année pour l'assurance maladie. Pour toutes ces raisons, la fédération française des diabétiques a lancé une mobilisation pour que la maladie soit mieux connue, et que la prévention contre le diabète soit instituée grande cause nationale 2014. Au regard de l'importance des enjeux tant médicaux que budgétaires, elle souhaite savoir pourquoi le Gouvernement n'a pas donné une réponse favorable à cette demande pourtant légitime.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a attribué le label « Grande cause nationale 2014 » à l'engagement associatif le 14 février dernier. Cette candidature est portée par le Mouvement associatif, (anciennement conférence permanente des coordinations associatives, CPCA), qui fédère plus de 600 000 associations réunies autour d'une vingtaine d'organisations thématiques. Ce label permettra au Mouvement associatif d'engager une vaste campagne de sensibilisation dans les médias nationaux publics autour de l'engagement associatif, afin de valoriser et promouvoir le rôle des associations et de l'engagement bénévole dans notre société. Par cette décision, le Premier ministre a ainsi souhaité soutenir les 16 millions de bénévoles associatifs, auxquels s'ajoutent 1,8 millions de salariés d'une association, engagés dans tous les domaines, dont celui de la santé. Le Premier ministre souligne néanmoins la qualité du dossier de candidature qui était porté par les acteurs associatifs de la lutte contre le diabète, fédérés par la Fédération française des diabétiques dans le collectif « Tous contre le diabète ». Le collectif a relevé, à juste titre, la nécessité d'apporter des réponses concrètes à cette épidémie et à ses complications qui frappent plusieurs millions de personnes mais restent mal connues de la plupart des Français. Face à cette situation, le Premier ministre réaffirme l'importance d'intégrer pleinement la lutte contre le diabète à la stratégie nationale de santé, afin de renforcer l'information sur le diabète, la prévention et l'accompagnement des personnes concernées.